Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**Liberté-Egalité-Fraternité**

# Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Extrait du registre des
**Délibérations**

**n° 23.290**

| **NOMBRE DE MEMBRES :** | |
|---|---|
| Composant le Conseil : | 39 |
| En exercice : | 39 |
| Présents : | 28 |
| Représentés : | 7 |
| Excusés : | 3 |
| Absents : | 1 |

Objet : **Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'association de l'Amicale Franco-Portugaise de Vigneux-sur-Seine**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le quatorze décembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

**PRÉSENTS :** Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michele LEROY, Leila SAÏD, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Sophiane TERCHOUNE, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

**REPRÉSENTÉS :**

| | |
|---|---|
| Florent PECASSOU | par Thomas CHAZAL |
| Marième GADIO | par Dominique DEVERNOIS |
| Jeannette LECOQ | par René REAL |
| Faten BENAHMED | par Monique BAILLOT |
| Djamila RAMIREZ | par Valérie HOULLIER |
| Frank GUEX | par Florian GOURMELON |
| Nicolas ALLEOS | par Fouad SARI. |

**EXCUSÉS :** Gabin ABENA
Fanny KARANI
Bouchra KHIAR.

**ABSENTS :** Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Leila SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

Vie associative
Affaire suivie par : T. LAGRANGE

Conseil municipal du 21 décembre 2023

Délibération n° 23.290

**Conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'association de l'Amicale Franco-Portugaise de Vigneux-sur-Seine**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 à 10-1 et 25-1 ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, notamment ses articles 12, 15, 63 et 98 ;

Vu le décret 2021-1947 du 31 décembre 2021 pour l'application de l'article 10-1 de la loi n 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain

Vu le décret n° 2002-571 du 22 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et relatif à l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;

Vu le décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité publique, notamment son article 17 ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 12 décembre 2023 ;

Considérant qu'en effet l'association Amicale Franco-Portugaise de Vigneux-sur-Seine est une association sans but lucratif, régie par la loi du 1e juillet 1901 ;

Considérant que pour l'exercice de ses activités, l'association Amicale Franco-Portugaise de Vigneux-sur-Seine a besoin d'un local adéquat pour pratiquer les cours de Portugais dispensés ;

Considérant que cette association a effectué cette demande dans un but strictement culturel et musical, et donc en aucun cas dans un but lucratif ou commercial ;

Considérant que sous réserve de la conclusion au préalable d'un contrat d'engagement républicain, une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Amicale Franco-Portugaise de Vigneux-sur-Seine (AFPV) peut donc être valablement conclue ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

À L'UNANIMITÉ,

**Article 1 -** APPROUVE la conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux au sein de l'Espace Pauline Kergomard – Maison de la réussite scolaire, au bénéfice de l'association Amicale Franco-Portugaise de Vigneux-sur-Seine, dont le siège social est 9 rue Paul Langevin à Vigneux-sur-Seine, pour la dispense de cours de portugais.

**Article 2 -** AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Article 3 -** PRÉCISE que les locaux sont mis à disposition au profit de l'association Amicale Franco-Portugaise (AFPV) à titre grâcieux, les samedis de 13 h 00 à 17 h 00.

**Article 4 -** PRÉCISE que la convention prend effet pour l'année scolaire 2023-2024.

**Article 5 -** PRÉCISE qu'au préalable, avant toute conclusion de la convention prévue à l'article 1er, un contrat d'engagement républicain en application du décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 est à conclure avec l'association Amicale Franco-Portugaise de Vigneux-sur-Seine.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20231221-23-290-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/12/2023
Affichage : 26/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 24/12/2023

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)